



RAID VITTEL TAHITI 2024

REGLEMENT

ARTICLE 1 - ORGANISATEUR

L'association sportive courir en Polynésie (ASCEP), organise sous l'égide de la Fédération d'Athlétisme de Polynésie Française (FAPF), la 18^{ème} édition de sa course nature dénommée « **Raid Vittel Tahiti** ». Le trail **élite** fait partie *CHALLENGE INTER CLUBS DES COURSES DE LA FAPF s'il existe car en cours de création.*

ARTICLE 2 - DATE, LIEU et HORAIRE

La manifestation se déroulera le **dimanche 8 septembre 2024**.

Le départ est fixé à **08H00** dans La Vallée de la Papenoo PK 6,4 (400 m. après le pont de fer, lieu dit *Le pistachier*).

En fonction des conditions météo ou des consignes des autorités, les organisateurs se réservent le droit de modifier l'horaire du départ, de reporter ou d'annuler la manifestation. Dans ce dernier cas, des frais ayant été engagés, aucun remboursement ne sera effectué.

ARTICLE 3 – DESCRIPTION du trail et parcours.

Le trail est une épreuve balisée, en **autosuffisance alimentaire**, en milieu naturel. Deux parcours sont proposés :

Trail découverte d'environ 12 km D+ 100m. (format XXS, 13 km effort). Il est ouvert aux athlètes à partir de cadet (16 ans au 31/12/2025) à master.

Départ du Pk 6,4 direction le relais de la Maroto en passant par la piste carrossable. Demi-tour à environ 6 km du départ pour emprunter le parcours retour le long de la rivière avec traversée de gués.

- Le parcours s'effectue en individuel.

Trail élite d'environ 30 km D+ 700m. (format XS, 37 km effort). Il est ouvert aux athlètes à partir de junior (18 ans au 31/12/2025) à master.

Départ du Pk 6,4, direction le relais de la Maroto en passant par la piste carrossable, au demi-tour du 12 km, prendre à droite direction la rivière, la remonter jusqu'aux chasseurs ensuite rejoindre la piste et continuer jusqu'en bas de la Maroto. (en traversant le gué par le pont), prendre le single à droite qui remonte la rivière et rejoindre Fare Hape. Reprendre la piste jusqu'au barrage **Vaitapaea** côte 370. Monter sur la digue. Parcourir celle-ci où sera installé un point de contrôle. Redescendre et reprendre la piste direction Fare Hape, puis la Maroto et descendre jusqu'au gué en bas de la Maroto. Prendre le parcours le long de la rivière en la descendant, et en passant sous le barrage **Vaiturou**. Rejoindre la piste principale et suivre le balisage. Le parcours définitif sera précisé quelques jours avant le départ.

- Le parcours s'effectue en individuel.

ARTICLE 3.1 – DESCRIPTION du parcours marche.

Un parcours de marche est également proposé. Ce parcours, destiné uniquement aux marcheuses et marcheurs s'effectuera sur la piste carrossable, et sera d'une distance d'environ 8 km.

Aucune notion de compétition dans ce parcours, qui ne présente pas de difficulté particulière, mis à part une petite montée. L'usage des bâtons de marche est autorisé.

Le parcours marche est ouvert à toutes personnes licenciées ou non, à partir de 14 ans. Pour les enfants de moins de 14 ans, ils participent sous **l'entière responsabilité des parents**.

Sur ce parcours, et pour des raisons de sécurité (présence d'enfants), **la course est strictement interdite, seulement la marche**. En cas de non respect, le dossard du participant lui sera retiré par les juges de parcours, et ne participera pas au tirage au sort.

ARTICLE 4 – INSCRIPTIONS.

1- Pour les courses TRAIL découverte 12km ou élite 30km

Uniquement sur Internet : Du lundi 15 juillet au jeudi 5 septembre

Fenua Moove : <https://www.fenuamoove.com/event/raid-vittel-tahiti-2024/>

ATTENTION : PAS D'INSCRIPTION TRAIL LE JOUR DE LA COURSE

2- Pour la marche

Papier : Au magasin **MANA SPORT** : Du lundi 15 juillet au lundi 2 septembre 17h

Internet : Du lundi 15 juillet au jeudi 5 septembre

Fenua Moove : <https://www.fenuamoove.com/event/raid-vittel-tahiti-2024/>

Sur place : Uniquement marche, le jour de la course de 6h à 7h30

ARTICLE 5 - DROIT D'INSCRIPTION (*)

- **Pour le trail** (30 et 12 km) Un droit d'inscription de 3 000F. Ce droit d'inscription n'est ni transférable, ni remboursable.
- **Pour la marche** (8 km) Un droit d'inscription de 1 500 F. par personne sera demandé. (2 000F. sur place) Pour les mineurs l'autorisation d'un parent est obligatoire.

Récapitulatif droit d'inscription	Papier Magasins MANA SPORT XPF	Internet *	Papier sur place (XPF)
Trail (12/25 km)	Sans objet	3 000F.	Sans objet
Marche 14 ans et plus	1 500	1 500F	2 000

* Commission des inscriptions en ligne : Trail 210 F – Marche 175 F.

ARTICLE 6 – CERTIFICAT MEDICAL.

Uniquement pour les participants au trail.

Pour les licenciés FAPF ou FTTri, la photocopie du CM ⁽¹⁾ sera scannée et exigée.

Pour tout autre participant, un certificat médical devra être fourni au moment de l'inscription **En l'absence de celui-ci, le concurrent ne sera pas autorisé à prendre le départ, et l'inscription ne sera en aucun cas pas remboursée.**

Ce certificat médical doit clairement faire apparaître la non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme, ou de la course à pied, ou encore du trail ou course en montagne, **en compétition.**

*Si le participant a moins de 50 ans, et qu'il possède un CM valable 3 ans, le scan du CM **et** du questionnaire de santé est obligatoire, et valide les 3 ans du CM. il engage sa propre responsabilité.*

La mise en place progressive sur le territoire des nouvelles dispositions concernant la forme du CM permet d'accepter la formulation suivante : « **n'avoir pas constaté de signes cliniques apparents contre-indiquant la pratique des activités physiques et sportives en général, y compris en compétition** » Le terme de compétition étant **obligatoire.**

Licenciés FAPF : L'épreuve se déroulant début septembre, les licenciés pour la saison 2024/2025 sont « licenciés ». Les licences 2023/2024 sont caduques au 31/08. Sans ces documents le dossard ne sera pas délivré, et aucun remboursement ne sera effectué.

Pour rappel, le CM est valable 3 ans sous réserve que la licence soit renouvelée sur les trois ans. Sinon il est valable un an.

Pour les marcheurs, il ne sera pas demandé de certificat médical.

ARTICLE 7 - ENGAGEMENT DU CLUB

Les organisateurs s'engagent à fournir les prestations suivantes :

Pour les traileurs (12 et 30 km) :

- Remise des dossards
- Présence de 3 postes de ravitaillement eau (départ et arrivée et gué bas Maroto).
- Couverture médicale par la fédération de protection civile
- Remise des récompenses

- Un maillot finisher + 1 bouteille d'eau **VITTEL** à tous les arrivants en échange du dossard.
- Une médaille finisher pour les 200 premiers du trail élite.

Pour les marcheurs (8 km)

- Remise des dossards + 1 bouteille d'eau **VITTEL**.
- Couverture médicale par la fédération de protection civile
- Un maillot Finisher à tous les arrivants en échange du dossard.

ARTICLE 8 - PARTICIPATION

Trail découverte ouvert à toute personne **âgée de 16 ans** ou plus au 31 décembre 2025.

Trail élite ouvert à toute personne **âgée de 18 ans** ou plus au 31 décembre 2025.

La marche est ouverte à toute personne **âgée de 14 ans** ou plus au 31 décembre 2025. Pour les moins de 14 ans ils participent sous l'entière responsabilité des parents. Les participants sont tenus de signer le bulletin d'inscription qui vaut acceptation du présent règlement. Pour les mineurs, l'autorisation parentale et la signature d'un parent est obligatoire.

ARTICLE 9 - ASSURANCE

L'Association sportive possède un contrat d'assurance RC.

ARTICLE 10 - DOSSARDS

Il sera remis sur le lieu du départ à partir de 6h30h. Pendant la course, le dossard sera épinglé devant sur la poitrine, numéro visible. Il est demandé aux participants d'arriver suffisamment tôt pour éviter la bousculade de dernière minute. Compter au moins 30 mn de la route de ceinture au PC course selon l'état de la piste.

Le dossard des courses est équipé d'une puce électronique pour le chronométrage, et devra être restitué à l'arrivée. Le dossard de la marche sans puce, devra également être restitué à l'arrivée.

En échange du dossard, il sera remis un tee-shirt souvenir + une bouteille d'eau **VITTEL**.

ARTICLE 11.1 - RECOMPENSES – CLASSEMENT

Les podiums des deux parcours trail se feront dès que 75% des participants auront franchis la ligne d'arrivée.

- **Parcours élite** : Les 3 premiers hommes et 3 premières femmes seront récompensés.
- **Parcours découverte** : Les 3 premiers hommes et 3 premières femmes seront récompensés
- **Pour la marche** : Pas de classement.
-
- **TIRAGE AU SORT** - Un tirage au sort aura lieu pour les traileurs et les marcheurs une fois les dernières arrivées.
 - 1 billet basic PPT-SFO offerts par **Frenchbee** (trail).
 - 1 billet Tahiti – ISLV (hors Maupiti) offert par **Air Tahiti** (trail).
 - 2 locations de Véhicule offertes par AVIS (trail et marche)
 - De nombreux lots, et des bons d'achats. (trail et marche).

ARTICLE 11.2 – CLASSEMENT CHALLENGE RUNNING INTERCLUBS.

Ce classement est en cours de finalisation au niveau de la FAPF.

ARTICLE 12 - SIGNALISATION

Le parcours sera balisé par de la rubalise, un marquage au sol ou panneaux directionnels.

La ligne d'arrivée et de départ seront matérialisées.

ARTICLE 13 - ACCOMPAGNATEURS

Seuls les véhicules officiels sont autorisés à suivre la course : organisateurs, médias et ambulances. Les accompagnateurs en voiture, moto, scooter, bicyclette et autres sont interdits et pourront disqualifier les concurrents concernés.

ARTICLE 14 - COURSE

Tout(e) participant(e) qui ne fera pas la totalité du parcours prévu ou qui enfreindra le règlement sera automatiquement disqualifié(e) et déclaré(e) hors course. Son dossard lui sera aussitôt retiré.

En cas de perte de balisage, il faudra revenir sur ses pas jusqu'au dernier balisage constaté.

Les points de contrôle de passage (C.P.) mis en place sur le parcours sont des points de passage obligatoire. Un C.P. manqué entraîne l'élimination du participant.

Chaque coureur évolue en **autosuffisance** aliments + boissons pendant la durée de la course et sur l'intégralité du parcours. Il est interdit de stocker des provisions aux postes de pointage et de sécurité. A l'arrivée, un stand de ravitaillement en boissons sera à la disposition des coureurs.

Tout participant devra prendre le départ avec un sac à dos contenant des vivres et **boissons en quantité suffisante**. Un **contrôle** sera effectué lors de la remise du dossard.

Tout coureur sur le point d'être doublé devra céder la priorité car le parcours est étroit à certains passages.

Les traversées des gués devront se faire avec la plus grande prudence.

Les participants sont tenus de porter secours à toute personne en danger, et de signaler l'accident ou l'incident à l'organisateur, les officiels, et secouristes dans les meilleurs délais.

Les coureurs ne devront pas jeter de débris (déchets recyclables ou non recyclables) sur le parcours sous peine de disqualification.

Barrière horaire - CUT OFF - Pour des raisons de sécurité, d'organisation et d'intervention, les participants du parcours **Elite** devront avoir franchi le gué du bas de la Maroto au **maximum (sera précisé ultérieurement)** après le départ de la course.

Pour le parcours **découverte**, le cut-off est de **1h 30** au demi-tour, en quittant la piste principale.

Pour ceux qui ne seraient pas dans les temps, ils seront déclarés **hors course**. Le dossard leur sera retiré, et le retour par la piste carrossable sera **obligatoire**.

L'organisateur est déchargé de toute responsabilité dans le cas où un participant ne voudrait pas respecter ces consignes.

ARTICLE 15 - POSTE DE RAVITAILLEMENT

Les épreuves se déroulent en **autosuffisance**. Toutefois, un ravitaillement de dépannage sera installé au gué du bas de la Maroto avec uniquement de l'eau et interdiction de remplir des récipients. (en cours d'étude).

Pour les **marcheurs**, ils **devront assurer** le **ravitaillement** en eau de leurs **enfants** de moins de 14 ans (voir Art. 3.1)

Prévoir des contenants adaptés. Il n'y aura **pas de gobelet** sur l'ensemble de la manifestation.

ARTICLE 16 - CIRCULATION

Le contrôle de la circulation sera assuré par l'organisation, éventuellement par la police municipale. La circulation automobile n'étant pas coupée, il est demandé la plus grande prudence, en particulier dans les virages.

ARTICLE 17 - SECOURS

Les secours médicaux seront assurés par la fédération polynésienne de protection civile.

ARTICLE 18 - LITIGES

Toute réclamation devra être déposée dans les 15 minutes de la proclamation des résultats accompagnée d'un dépôt d'une caution de 5 000 F. En cas de non recevabilité, les frais de réclamation resteront dus et ne seront pas remboursés.

ARTICLE 19 – DROIT A L'IMAGE & NUMERO GSM

Tout athlète participant autorise de facto les organisateurs à utiliser leur image et nom/prénom dans le but d'assurer la promotion de la présente manifestation, du sport en général ainsi que des sponsors, et ce quel que soit le support utilisé.

La fourniture d'un numéro de téléphone valide est obligatoire pour la gestion des inscriptions. Il pourra être utilisé en cas d'annulation ou pour tout autre raison impérative (diffusion d'information urgente par exemple).

ARTICLE 20 – INFORMATIONS DIVERSES.

Il est recommandé aux participants de se renseigner périodiquement sur l'évènement en consultant ce dernier sur la page Facebook officielle de l'évènement.

Pour diffuser une information importante ou urgente l'organisateur utilisera ce support en priorité avec possibilité d'utiliser le numéro GSM.

La liaison internet sur le site du PC course est inexistante. Le seul point réseau est au niveau du Pk 1.

